

Applicables aux transactions 2025 :

Maisons, Appartements :	5% TTC du prix
Avec un minimum forfaitaire de 7.000 € TTC	
Terrains :	7% TTC du prix

Les honoraires de transactions s'entendent comme les pourcentage maximum applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la TVA à 20%.

Applicables aux locations 2025 :

Locations saisonnières : (Hors conciergerie)	20% TTC du prix
---	-----------------

Les honoraires de locations s'entendent comme les pourcentage maximum applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la TVA à 20%.

Habilitation et Garanties :

Carte professionnelle délivrée sous le numéro CPI 8303 2023 000 000 011 par la Chambre de Commerce et d'Industrie conformément à la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.